

401	05/10/2021	BE 0468.176.240	27	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21714.00202	C-asbl 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination: **Breast International Group - Groupe International Breast**

Forme juridique: Association internationale sans but lucratif

Adresse: Bd de waterloo

N°: 76

Boîte:

Code postal: 1000

Commune: Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0468.176.240

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

19-06-2019

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

11-06-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2020

au

31-12-2020

Exercice précédent du

01-01-2019

au

31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C-asbl 6.1, C-asbl 6.2.1, C-asbl 6.2.3, C-asbl 6.2.4, C-asbl 6.3.4, C-asbl 6.3.5, C-asbl 6.3.6, C-asbl 6.4.1, C-asbl 6.4.2, C-asbl 6.5.1, C-asbl 6.5.2, C-asbl 6.5.3, C-asbl 6.7, C-asbl 6.8, C-asbl 6.10, C-asbl 6.13, C-asbl 6.14, C-asbl 6.15, C-asbl 6.16, C-asbl 7

<b>LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE</b>
--

## LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

**BARRIOS** Carlos

Director of Oncology Research Unit  
Coroados 837  
91900570 Porto Alegre  
BRESIL

Début de mandat: 03-06-2018

Fin de mandat: 31-12-2023

Administrateur

**BEDARD** Philippe

Associate Professor of Medicine  
The Kingsway 108  
Toronto Ontario  
CANADA

Début de mandat: 03-06-2018

Fin de mandat: 31-12-2022

Administrateur

**BLISS** Judith

Director  
Newton Wood Road 127  
KT21 1NW Ashtead - Surrey  
ROYAUME-UNI

Début de mandat: 04-06-2017

Fin de mandat: 31-12-2023

Administrateur

**BRAIN** Etienne

Chair of the EORTC BCG  
rue du Mont Valérien 14  
92210 Saint Coud  
FRANCE

Début de mandat: 03-06-2018

Fin de mandat: 31-12-2023

Administrateur

**CAMERON** David

Clinical Director  
North street 1  
EH42 1NU Belhaven - Dunbar  
ROYAUME-UNI

Début de mandat: 03-06-2018

Fin de mandat: 31-12-2023

Président du Conseil d'Administration

**CARRASCO** Eva

CEO  
c/Monte Veleta 30  
28669 Boadilla del Monte - Madrid  
ESPAGNE

Début de mandat: 03-06-2018

Fin de mandat: 31-12-2023

Administrateur

**CHUA** Boon

N°	BE 0468.176.240		C-asbl 2.1
----	-----------------	--	------------

Director of Cancer and Haematology Services  
Oxfors street 601/253  
NSW 2022 Bondi Junction  
AUSTRALIE

Début de mandat: 04-06-2017                      Fin de mandat: 31-12-2023                      Administrateur

**COLLEONI Marco**

Director Breast Cancer Medical Treatments Unit  
Via Aldo Moro 8/332  
20090 Cusago Milano  
ITALIE

Début de mandat: 03-06-2018                      Fin de mandat: 31-12-2021                      Administrateur

**DI LEO Angelo**

Director Dept Medical Oncology  
via Loggette 1  
59015 Carmignano - Prato  
ITALIE

Début de mandat: 03-06-2018                      Fin de mandat: 31-12-2022                      Administrateur

**LINDERHOLM Barbro**

Head of the Clinical Trial Unit, Department of Oncology  
Rästäv 4A  
16954 Sonia  
SUEDE

Début de mandat: 04-06-2017                      Fin de mandat: 31-12-2023                      Administrateur

**LOIBL Sibylle**

Medicine and Research Head  
Herzogstr. 12  
63263 Neu-Isenburg  
ALLEMAGNE

Début de mandat: 03-06-2018                      Fin de mandat: 31-12-2022                      Administrateur

**OHNO Shinji**

Representative Director of JBCRG, Director of Breast Oncology Center of Cancer Institute hospital  
Osaki, Shinagawa-ku, 2-9-2-2004  
141-0032 Tokyo  
JAPON

Début de mandat: 04-06-2017                      Fin de mandat: 18-12-2021                      Administrateur

**PRAT Aleix**

Head Medical Oncology Department Associate Professor  
Escoles Pies 26 4-2  
08017 Barcelona  
ESPAGNE

Début de mandat: 04-06-2017                      Fin de mandat: 18-12-2021                      Administrateur

**URRUTICOECHEA Ander**

Scientific Director  
Impasse Laparka 2  
64700 Hendaye  
FRANCE

Début de mandat: 04-06-2017                      Fin de mandat: 31-12-2021                      Administrateur

**GOULIOTI Theodora**

N°	BE 0468.176.240		C-asbl 2.1
----	-----------------	--	------------

CEO

Veeweidestraat 144

3080 Tervuren

BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2018

Fin de mandat: 31-12-2022

Administrateur délégué

**VAN DEN BOSCH** Bruno (0462418301)

Réviser d'entreprises

Avenue Jeanne 35/13

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat: 28-09-2019

Fin de mandat: 31-12-2022

Commissaire

N°	BE 0468.176.240		C-asbl 2.2
----	-----------------	--	------------

## MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
  - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
  - B. L'établissement des comptes annuels,
  - C. La vérification des comptes annuels et/ou
  - D. Le redressement des comptes annuels.
  
- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
Frais d'établissement	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>218.201</u></b>	<b><u>260.035</u></b>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	<b>15.401</b>	<b>0</b>
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	<b>56.132</b>	<b>119.398</b>
Terrains et constructions		22	3.558	38.393
Installations, machines et outillage		23	1.882	3.765
Mobilier et matériel roulant		24	50.692	77.239
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	<b>146.668</b>	<b>140.637</b>
Entités liées	6.14	280/1		
Participations dans les sociétés liées		280		
Créances		281		
Sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	6.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	146.668	140.637
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	146.668	140.637
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>18.961.986</u></b>	<b><u>19.186.581</u></b>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<b>7.737.508</b>	<b>5.125.002</b>
Créances commerciales		40	6.856.202	4.294.114
Autres créances		41	881.306	830.888
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	<b>1.544.366</b>	<b>3.144.370</b>
Valeurs disponibles		54/58	<b>9.539.875</b>	<b>10.768.868</b>
Comptes de régularisation	6.6	490/1	<b>140.237</b>	<b>148.341</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b><u>19.180.186</u></b>	<b><u>19.446.616</u></b>

N°	BE 0468.176.240	C-asbl 3.2
----	-----------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>				
Fonds de l'association ou de la fondation	6.7	10/15	<b>5.012.588</b>	<b>5.004.819</b>
Plus-values de réévaluation		10	<b>452.639</b>	<b>1.073.155</b>
Fonds affectés et autres réserves	6.7	12		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		13	<b>4.552.180</b>	<b>3.891.624</b>
Subsides en capital		14	<b>7.770</b>	<b>40.040</b>
		15		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.7	164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	6.7	167		
Impôts différés		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b>14.167.598</b>	<b>14.441.797</b>
Dettes à plus d'un an	6.8	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	<b>14.077.598</b>	<b>14.441.636</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	6.8	42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	7.109.749	14.113.383
Fournisseurs		440/4	7.109.749	14.113.383
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	6.453.483	
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.8	45	514.367	328.253
Impôts		450/3	29.902	
Rémunérations et charges sociales		454/9	484.464	328.253
Autres dettes		48		
Comptes de régularisation	6.8	492/3	<b>90.000</b>	<b>161</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>19.180.186</b>	<b>19.446.616</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>17.551.921</b>	<b>18.046.390</b>
Chiffre d'affaires	6.9	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	6.9	73		
Autres produits d'exploitation		74	17.551.462	18.046.390
Produits d'exploitation non récurrents	6.11	76A	459	
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	<b>17.519.177</b>	
Approvisionnements et marchandises		60	12.712.786	13.136.649
Achats		600/8	12.712.786	13.136.649
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	935.604	1.684.147
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.9	62	3.780.734	3.331.713
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	88.208	110.059
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.9	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.9	635/9		
Autres charges d'exploitation	6.9	640/8	1.845	1.106
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.11	66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>32.744</b>	<b>-217.284</b>
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>9.601</b>	
Produits financiers récurrents		75	9.601	311.905
Produits des immobilisations financières		750		352
Produits des actifs circulants		751	147	
Autres produits financiers	6.10	752/9	9.455	311.552
Produits financiers non récurrents	6.11	76B		
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>20.671</b>	
Charges financières récurrentes	6.10	65	20.671	73.298
Charges des dettes		650	5.553	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	15.119	73.298
Charges financières non récurrentes	6.11	66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>21.674</b>	
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>	6.12	67/77	<b>13.904</b>	
Impôts		670/3	13.904	
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>7.770</b>	<b>40.040</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>7.770</b>	<b>40.040</b>

N°	BE 0468.176.240	C-asbl 5
----	-----------------	----------

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>47.810</b>	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	7.770	40.040
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	40.040	
<b>Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves</b>		791		
<b>Affectations aux fonds affectés et autres réserves</b>		691	<b>40.040</b>	
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>7.770</b>	<b>40.040</b>

N°	BE 0468.176.240	C-asbl 6.2.2
----	-----------------	--------------

## ANNEXE

### ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

#### CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXXXX	<b>62.024</b>
8022	23.100	
8032		
8042		
8052	<b>85.124</b>	
8122P	XXXXXXXXXXXX	<b>62.024</b>
8072	7.699	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	<b>69.724</b>	
211	<b>15.401</b>	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191P	XXXXXXXXXX	<b>38.393</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191	<b>38.393</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	34.836	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321	<b>34.836</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22	<b><u>3.558</u></b>	
<b>DONT</b>			
<b>Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété</b>	22/91		

N°	BE 0468.176.240	C-asbl 6.3.2
----	-----------------	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192P	XXXXXXXXXXXX	<b>9.412</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162		
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192	<b>9.412</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322P	XXXXXXXXXXXX	<b>5.647</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8272	1.882	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322	<b>7.530</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	23	<b><u>1.882</u></b>	
<b>DONT</b>			
<b>Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété</b>	231	<b>1.882</b>	

N°	BE 0468.176.240	C-asbl 6.3.3
----	-----------------	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	XXXXXXXXXXXX	<b>356.779</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	17.243	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	<b>374.022</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P	XXXXXXXXXXXX	<b>279.539</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	43.791	
Repris	8283	0	
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	<b>323.330</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	24	<b>50.692</b>	
<b>DONT</b>			
<b>Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété</b>	241	<b>50.692</b>	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**
**AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**
**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

8363

Cessions et retraits

8373

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8383

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8393

**Plus-values au terme de l'exercice**

8453P

XXXXXXXXXXXX

**Mutations de l'exercice**

Actées

8413

Acquises de tiers

8423

Annulées

8433

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8443

**Plus-values au terme de l'exercice**

8453

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8523P

XXXXXXXXXXXX

**Mutations de l'exercice**

Actées

8473

Reprises

8483

Acquises de tiers

8493

Annulées à la suite de cessions et retraits

8503

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8513

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8523

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8553P

XXXXXXXXXXXX

**Mutations de l'exercice**

(+)/(-)

8543

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8553

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

284

**AUTRES ENTITÉS - CRÉANCES**
**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

285/8P

XXXXXXXXXXXX

**140.637**
**Mutations de l'exercice**

Additions

8583

6.031

Remboursements

8593

Réductions de valeur actées

8603

Réductions de valeur reprises

8613

Différences de change

(+)/(-)

8623

Autres

(+)/(-)

8633

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

285/8

**146.668**
**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE**

8653

N°	BE 0468.176.240	C-asbl 6.6
----	-----------------	------------

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE**

**Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

**Titres à revenu fixe**

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689	<b>1.544.366</b>	<b>3.144.370</b>

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Exercice



**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

**PRODUITS NON RÉCURRENTS**

**Produits d'exploitation non récurrents**

- Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles
- Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents
- Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles
- Autres produits d'exploitation non récurrents

**Produits financiers non récurrents**

- Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières
- Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents
- Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières
- Autres produits financiers non récurrents

**CHARGES NON RÉCURRENTES**

**Charges d'exploitation non récurrentes**

- Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles
- Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)
- Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles
- Autres charges d'exploitation non récurrentes
- Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)

**Charges financières non récurrentes**

- Réductions de valeur sur immobilisations financières
- Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)
- Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières
- Autres charges financières non récurrentes
- Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
76	<b>459</b>	
76A	<b>459</b>	
760	0	
7620		
7630		
764/8	459	
76B		
761		
7621		
7631		
769		
66		
66A		
660		
6620		
6630		
664/7		
6690		
66B		
661		
6621		
6631		
668		
6691		

## IMPÔTS ET TAXES

### IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

#### Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

#### Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

#### Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	<b>13.904</b>
9135	13.904
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

#### Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

#### Sources de latences fiscales

- Latences actives
  - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
  - Autres latences actives

- Latences passives
  - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

### TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

#### Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A l'association ou à la fondation (déductibles)
- Par l'association ou la fondation

#### Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	2.844.162	
9146	1.969.957	
9147	29.902	
9148	31	

N°	BE 0468.176.240	C-asbl 6.17
----	-----------------	-------------

## Bilan social

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

---

### ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

#### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	34	4,6	29,4
Temps partiel	1002	7,2	1,8	5,4
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	39,8	6	33,8
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011	53.994	7.608	46.386
Temps partiel	1012	8.769	2.173	6.596
Total	1013	62.763	9.781	52.982
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021	2.932.497	396.750	2.535.747
Temps partiel	1022	444.755	111.189	333.566
Total	1023	3.377.252	507.938	2.869.314
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	1033	66.333	10.496	55.838

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003			
Nombre d'heures effectivement prestées	1013			
Frais de personnel	1023			
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

N°	BE 0468.176.240	C-asbl 6.17
----	-----------------	-------------

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (SUITE)**

<b>A la date de clôture de l'exercice</b>	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	36	5	40,1
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	35	5	39,1
Contrat à durée déterminée	111	1		1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	6	1	6,8
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201		1	0,8
de niveau supérieur non universitaire	1202	2		2
de niveau universitaire	1203	4		4
Femmes	121	30	4	33,3
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212	3	1	3,9
de niveau universitaire	1213	27	3	29,4
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	36	5	40,1
Ouvriers	132			
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION**

<b>Au cours de l'exercice</b>	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour l'association ou la fondation	152		

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

**Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	6		6
210	6		6
211			
212			
213			

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	3	1	3,8
310	3	1	3,8
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343	3	1	3,8
350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'association ou la fondation	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

N°	BE 0468.176.240	C-asbl 6.18
----	-----------------	-------------

## Règles d'évaluation

### RÈGLES D'ÉVALUATION

#### Principes généraux

Les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'association.

Les évaluations doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Il doit être tenu compte de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et de dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice

auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés, par l'organe d'administration de l'association. Dans les cas

où, à défaut de critères objectifs d'appréciation, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations est inévitable

aléatoire, il en est fait mention dans l'annexe aux comptes annuels si les montants en cause sont importants.

Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement

ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement effectif de ces produits est incertain.

Les règles d'évaluation font l'objet d'une application constante. Toutefois elles peuvent être adaptées au cas où, à la suite d'une modification

importante des activités de l'association, de la structure de son patrimoine ou des circonstances externes les règles d'évaluation antérieurement

suivies ne permettent plus de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

Les règles d'évaluation sont établies dans une perspective de continuité des activités de l'association.

#### Règle d'évaluation

Chaque élément du patrimoine fait l'objet d'une évaluation distincte.

Les éléments de l'actif sont évalués à leur valeur d'acquisition sont portés au bilan pour cette même valeur, déduction faite des amortissements

et réductions de valeur y afférents.

#### 1/ Conversion des devises

Toute opération libellée en devise est convertie en EURO au cours du jour de la réalisation de l'opération ou à une date très proche. Le paiement de l'opération donne lieu à la comptabilisation d'une éventuelle différence de change comptabilisée sous les charges ou les produits financiers.

A la date de clôture des comptes annuels (31 décembre), les créances, placements de trésorerie, valeurs disponibles et dettes sont estimés en EURO au cours en vigueur à cette date de clôture. Les pertes par rapport aux montants comptabilisés sont enregistrées sous les écarts de conversion de devises sous les charges financières ou produits financiers. Ces ajustements de fin d'exercice ne sont pas comptabilisés si les écarts sont négligeables.

#### 2/ Les provisions

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges précisément identifiées quant à leur nature mais qui à la

date de clôture de l'exercice sont probables ou certaines mais indéterminés quant à leur montant.

#### 3/Les frais d'établissement

Ils peuvent comprendre les charges engagées dans le cadre d'une restructuration autant qu'il s'agisse de dépenses clairement définies, relatives à une modification substantielle de la structure ou de l'organisation de l'association et que ces dépenses soient destinées à avoir un

impact favorable et durable sur l'activité. La réalisation de ces conditions doit être justifiée dans l'annexe.

Les frais d'établissement font l'objet d'un amortissement annuel calculé au taux de 20% l'an.

Ils doivent faire l'objet d'un amortissement exceptionnel quand leur maintien à l'actif n'est plus justifié en tout ou en partie.

#### 4/ Immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

Les immobilisations qui se déprécient avec le temps font l'objet d'un amortissement annuel et linéaire, calculé sur la durée de vie probable

L'amortissement de l'année de l'acquisition est comptabilisé pour une année entière quel que soit la date d'acquisition dans l'année.

Les taux annuels d'amortissement sont les suivants :

a) Matériel informatique : 33%

b) Mobilier et matériel de bureau : 20%

c) Matériel roulant (en leasing): 20% à 25%

d) Gros aménagements de l'immeuble : 20%

Les investissements inférieurs à EUR 350 dont la durée de vie probable peut être très courte (GSM, certains logiciels ...) peuvent être pris en charge directement par le compte des résultats.

Les immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications

des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation pour l'association.

Les amortissements ne peuvent faire l'objet d'une reprise que si, à raison de modifications des circonstances économique ou technologiques, le plan d'amortissement antérieurement pratiqué s'avère avoir été trop rapide. Les immobilisations dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps

font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Les droits d'usage dont l'association dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement ou de contrats similaires sont portés à l'actif à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en

capital

de la valeur du bien.

#### 5/ Immobilisations financières

Les participations et les actions portées sous la rubrique " Immobilisations financières" font l'objet de réductions de valeur en cas de

moins

-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de l'entité dans laquelle la participation

ou les

actions sont détenues.

# Bruno VANDENBOSCH & C° SRL

Réviseur d'Entreprises - Bedrijfsrevisor

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'AISBL BREAST INTERNATIONAL GROUP POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'AISBL **BREAST INTERNATIONAL GROUP** (« l'Association »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 28 septembre 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'AISBL **BREAST INTERNATIONAL GROUP** durant 2 exercices consécutifs.

### Rapport sur les comptes annuels

#### *Opinion sans réserve*

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 19.180.186,40 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 7.769,68.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### *Fondement de l'opinion sans réserve*

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels***

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations

fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

### **Autres obligations légales et réglementaires**

#### ***Responsabilités de l'organe d'administration***

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, et des statuts de l'Association.

#### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect de certaines dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

#### ***Aspects relatifs au rapport de gestion***

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:48 du Code des sociétés et des associations.

#### ***Mentions relatives à l'indépendance***

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.

*Autres mentions*

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Bruxelles, le 24 mai 2021

**BRUNO VANDENBOSCH & Co,**  
**REVISEUR D'ENTREPRISES**  
**Société à responsabilité limitée**  
Représentée par

---

Bruno Van Den Bosch  
Commissaire